



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 08/21

Séance du Conseil communal du

mercredi 27 octobre 2021 à 20 h 35

à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 2^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 7^{ème} de cette année 2021 est ouverte à 20h35 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de M. Yves Allemann, Mme Helena Froelich et M. Paul Wirth

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de trois nouveaux membres du Conseil communal. Il s'agit de :

- **M. Yves Allemann**, conseiller élu, absent lors de l'assermentation du 16 juin 2021
- **Mme Helena Froelich**, suppléante à M. Mordasini, démissionnaire
- **M. Paul Wirth**, suppléant à Mme Schmutz, démissionnaire

Mme la Présidente indique que M. Allemann, Mme Froelich et M. Wirth ont été choisis par leurs groupes respectifs, conformément à l'article 10 du RCC. Elle les prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi M. Allemann, Mme Froelich et M. Wirth lèvent la main droite et prononcent les mots « je le promets ».

Mme la Présidente les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Elle leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 15 octobre 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : 6 MM. Hirsch, Horcajada, Pietramaggiori, Plass, Strobel et Tonascia
Absents : 0
Présents : 54
Majorité absolue : 28

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 octobre 2021

Mme la Présidente propose l'inclusion d'un point « Nominations » au chiffre 9 de l'ordre du jour et ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement à l'ordre du jour.

L'amendement à l'ordre du jour est accepté par 47 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour amendé.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'ordre du jour amendé.

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

PV N° 07/21

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Chappuis : En page 2, dans l'appel, le nombre d'absents est indiqué mais pas les noms desdits absents, comme c'était le cas sur les procès-verbaux précédents. Est-ce que cela pourrait être complété ?

M. Mouvet : Je voudrais faire corriger plusieurs de mes interventions. D'abord en page 15, il faut écrire : « Je rebondis sur la proposition de M. Affolter. Une restructuration c'est généralement une économie par le facteur d'échelle. Dans le privé, cela passe souvent par un processus de fusion/acquisition. Dans le cas d'une commune, le pendant est la fusion de communes, encouragée

par le canton. Est-ce cela que nous souhaitons à Saint-Sulpice ? Personnellement je réponds par la négative et suis heureux d'entendre par les réactions de la salle que mon avis est largement partagé. Ensuite, en page 17, il faut écrire : « ...besoin de rénovation et les terrains constructibles propriété de la commune. » ainsi que « Le rapport d'audit de la Cogefi de 2019... » et « Concernant la communication de M. Pillier sur les incivilités et l'agression dont a été victime M. Rouge, je pense parler au nom de tout le Conseil pour l'assurer de notre soutien et lui souhaiter un bon rétablissement. Le Conseil applaudit. M. Mouvet prie la Municipalité de transmettre les vœux du Conseil communal à M. Rouge. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote sur le procès-verbal N° 07/21, y compris les modifications demandées.

Le PV N° 07/21 du 29 septembre 2021, y compris les modifications demandées, est accepté par 45 voix pour et 7 abstentions.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : Les séances du Conseil en 2022 auront lieu les mercredis 9 février, 9 mars, 13 avril, 18 mai et 22 juin.

En ce qui concerne les formations proposées par M. Reymond, boursier communal, nous avons déjà reçu plusieurs inscriptions et il proposera encore une date ultérieure. Pour ceux qui souhaitent encore s'inscrire ils peuvent le faire directement auprès de notre secrétaire, Mme Aguilar. Le boursier communal vous contactera ensuite directement pour vous proposer des dates.

Les événements à venir :

- Votations fédérales du 28 novembre 2021
- 20 novembre : Repas de soutien de la gym au Foyer dès 19h
- 27 novembre : Loto de l'abbaye des lacustres au Foyer

Les informations sur ces événements peuvent être consultées sur le site de la commune.

Ensuite, notre ancien conseiller, M. Pierre del Boca, nous informe d'un reportage de l'émission « Temps Présent » qui sera diffusé demain, à 20h10, sur la RTS2. Mme Françoise Weilhammer a réalisé cet été, sur le terrain de la propriété du Centre 22, un reportage pour "Temps Présent" sur la Tapinoma, cette fourmi invasive qui a été découverte pour la première fois en Suisse en 2012 à Saint-Sulpice mais identifiée comme Tapinoma en 2017 seulement par M. Daniel Cherix. Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen pour éradiquer cette fourmi qui a fait beaucoup plus parler d'elle à Cully qu'à Saint-Sulpice. Dès le lendemain de la diffusion ce reportage sera accessible sur www.tempspresent.ch

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Le pilier de toute administration communale est le secrétaire municipal. Le nôtre, M. Nicolas Ray, nous quitte cet automne pour rejoindre Romanel s/Lausanne. Il a remis sa démission le 31 mai dernier et nous quittera officiellement le 30 novembre prochain. Il a cependant quitté son bureau mi-octobre pour récupérer les nombreux jours de congé qu'il doit rattraper. Nous avons reçu 56 dossiers de candidats à son remplacement, que notre responsable RH, Mme Jessica Frei, a triés avant de nous proposer 5 candidats que nous avons auditionnés. Nous avons finalement choisi M. Pascal Roduit qui a dirigé, ces dernières années, l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens, importante structure intercommunale qui comprend 73 collaborateurs. M. Roduit nous a tous impressionnés par son intelligence et son sens de l'organisation. Il commencera à travailler à Saint-Sulpice le 1^{er} janvier 2022. Afin de nous éviter de payer deux secrétaires municipaux pendant un mois et demi, Mme Jocelyne Winkelmann remplace actuellement M. Ray. M. Yvan Cheseaux assurera ensuite l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. Roduit. Je remercie chaleureusement Mme Winkelmann d'assumer cette lourde tâche et remercie également son adjointe, Mme Roberto pour son aide pendant cette transition. Ce mois sera donc particulièrement chargé et difficile pour le greffe.

Ma deuxième communication concerne la poste. Nous avons eu de nombreux échanges avec la poste suisse concernant la fermeture de l'office postal de Saint-Sulpice. Nous avons poursuivi la politique de nos prédécesseurs en continuant à nous opposer à cette fermeture mais en réalité les jeux étaient faits depuis l'an dernier et nous n'avons rien pu empêcher. Cela a paru évident quand l'autorité du secteur, la commission fédérale de la poste, a confirmé la fermeture de notre office postal en nous indiquant que notre commune n'avait plus le choix qu'entre un service à domicile ou une agence postale. L'agence postale offre moins de services qu'un office de poste mais plus qu'un service à domicile. L'épicier du centre du village, M. Bruno Soulon, s'est dit prêt à ouvrir une agence postale dans son magasin mais il s'est trouvé dans une situation très inconfortable car il ne voulait pas apparaître comme le fossoyeur de la poste. La poste suisse a finalement décidé de fermer notre office de poste pour le 15 janvier 2022 et d'ouvrir une agence postale à l'épicerie. La Municipalité regrette la fermeture de l'office de poste et s'y est opposée jusqu'au bout mais puisqu'elle est inévitable nous préférons l'ouverture d'une agence postale à un simple service à domicile.

Et enfin, la Municipalité a rencontré la commission immobilière pour discuter du préavis N° 16/21 concernant les acquisitions d'immeubles et notre demande d'augmentation du plafond disponible en car d'urgence à 10 millions. La commission a proposé que nous prévoyions plus de garde-fous que ceux qui figuraient dans le préavis et la Municipalité a estimé que cette demande était tout à fait légitime. Comme par ailleurs la commission demandait également plus d'explications que celles qui figuraient dans le préavis, nous avons décidé de retirer le préavis N° 16/21 et de le remplacer par un autre préavis qui tiendra compte de toutes les demandes de la commission. Ce préavis vous sera présenté en novembre.

Mme Merminod : En décembre 2020 la commune recevait un montant de CHF 63'726.— au titre d'aide cantonale extraordinaire fondée sur le décret du 23 janvier 2020 sur l'aide à l'accueil de jour des enfants dans le cadre de l'épidémie de coronavirus. En effet, toutes les institutions avaient été fermées puis ouvertes partiellement entre le 17 mars et le 17 juin 202. Ce montant correspondait à 67% des pertes reconnues par l'institution. La confédération, au départ, excluait les institutions exploitées par les pouvoirs publics. Grace au travail de nos politiques à Berne, la confédération a admis que cette aide soit aussi attribuée aux institutions exploitées par les pouvoirs publics, ce qui représente la majorité des institutions dans les cantons romands. La confédération a versé un montant supplémentaire au canton, permettant ainsi de compenser les 33% restants. La commune va donc recevoir un montant complémentaire de CHF 31'388.—.

Mme Willi : Je commencerais par vous donner des nouvelles de notre collègue du service de la voirie agressé courant septembre. Il va bien et a repris le travail. L'affaire est suivie et une plainte pénale a été déposée.

D'autre part, des déprédations ont encore eu lieu au parc du Russel, notamment au niveau des éclairages publics.

6. Préavis N° 15/21 « Autorisation de plaider accordée à la Municipalité - Législature 2021-2026 »

Mme la Présidente donne la parole à M. Gygax qui voudrait apporter quelques corrections au rapport de la commission :

M. Gygax : Je vous prie de prendre note des deux corrections suivantes : la correction de l'orthographe du nom de Mme Vallotton qui s'écrit avec deux T et, dans le premier alinéa, le chiffre romain II doit être remplacé par le chiffre romain III et il faut préciser « du règlement communal (RC).

Mme la Présidente donne la parole à Mme Elenor Lyonette pour la lecture des conclusions de la commission :

Mme Lyonette : Après avoir entendu les réponses de la Municipalité à nos questions, la commission, à l'unanimité se prononce favorablement pour le renouvellement de cette autorisation générale de plaider pour la période de la législature et jusqu'au 31.12.2026:

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 15/21.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 15/21.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 15/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités ou juridictions, de désister, transiger, compromettre ou acquiescer pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026.

7. Préavis N° 17/21 « Mise à jour du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chamberonne et de l'annexe 1 – Frais d'intervention »

Mme la Présidente donne la parole à M. Guillot pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Guillot : En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose d'approuver les modifications au préambule et aux articles 18, 23 et 24 du Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne et d'approuver le remplacement de l'annexe 1 du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chamberonne du 1^{er} janvier 2014, modifiée au 1^{er} janvier 2016, par une nouvelle annexe 1 du 17 mai 2021.

La Municipalité n'a rien à ajouter

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 17/21.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 17/21.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 17/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'approuver les modifications au préambule et aux articles 18, 23 et 24 du Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne.
- D'approuver le remplacement de l'annexe 1 du Règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chamberonne du 1^{er} janvier 2014, modifiée au 1^{er} janvier 2016, par une nouvelle annexe 1 du 17 mai 2021.

8. Préavis N° 21/21 « Arrêté d'imposition pour l'année 2022 »

Mme la Présidente donne la parole à M. Pache pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Pache: La Commission de gestion et des finances a longuement débattu et a essayé de trouver un compromis acceptable pour tous les membres présents, sans arriver à un consensus. En conclusion, la commission de gestion et des finances décide, par trois voix pour, deux voix contre et une abstention, de recommander au Conseil communal l'acceptation du préavis N° 21/21 de la Municipalité concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

La commission de gestion et des finances vous propose l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 :

Article 1 – 9 – Impôt sur les chiens – Exonérations :

Substituer le terme « chiens d'aveugle » par la formulation suivante : « Sont exonérés les propriétaires de chiens d'aveugles et d'autres chiens mis au service exclusif de leur propriétaire et au bénéfice d'une attestation délivrée par une structure de formation dans le domaine des chiens d'assistance. »

Vœux de la commission :

1. La commission de gestion et des finances réitère son vœu d'obtenir de la Municipalité un pré-budget détaillé, basé sur les derniers chiffres réels de l'année en cours, de manière systématique avant la discussion sur l'arrêté d'imposition. Ce document devra être accompagné d'un exposé actualisé de la vision et la stratégie de la Municipalité qui décrit les valeurs fondamentales, les intentions et projets ainsi qu'une analyse des risques et incertitudes.
2. La commission de gestion et des finances demande une évaluation de la richesse de la commune réelle, sachant que les biens immobiliers figurent dans le bilan à la valeur comptable et non à la valeur du marché. La valeur réelle des réserves, estimée à plusieurs dizaines de millions de francs, a été cumulée dans le temps par la commune avec l'argent des contribuables. La commission de gestion et des finances demande à la Municipalité de définir une politique financière à long terme qui déterminera de quelle richesse notre commune aura besoin dans la durée et si la commune veut maintenir, croître ou diminuer sa richesse qui appartient en fait indirectement aux contribuables. C'est sur la base de cette politique à long terme que l'on pourra déterminer un objectif de marge d'autofinancement.
3. La commission de gestion et des finances demande qu'une réévaluation fiscale soit initiée par la Municipalité avec l'objectif que cette réévaluation soit effectuée en 2023. Une fois effective, le taux d'impôt foncier pourrait être réduit à hauteur du résultat de cette réévaluation

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. le Syndic : Je voudrais d'abord remercier la commission pour son travail approfondi et son rapport très équilibré. Je constate également que certains membres de la commission voulaient une hausse plus importante du taux d'imposition, ce qui donne à penser que la proposition de la Municipalité est équilibrée.

Je voudrais relever qu'en page 2 du rapport de la commission il est fait mention d'un écart croissant du déficit affiché dans le pré-budget. Je voudrais corriger car il s'agit plutôt d'un écart répété dans les comptes, donc dans les chiffres réels. En 2019 nous étions à –CHF 793'000.— et en 2020 à –CHF 367'000.— dans la marge d'autofinancement.

Egalement en page 2 il est indiqué que la Municipalité considère que la marge d'autofinancement de notre commune est négative. Ce n'est pas une considération de la Municipalité mais un fait. Les chiffres résultent des comptes et ne sont pas sujets à interprétation.

Je voudrais également vous montrer un graphique qui permet de visualiser la marge d'autofinancement de Saint-Sulpice. La marge d'autofinancement permet à une commune de se financer au-delà des dépenses et des recettes annuelles. Sur ce graphique le 0 représente le point auquel des recettes et les dépenses sont parfaitement équilibrées. Ça ne suffit évidemment pas à une commune car elle a des dettes à rembourser. Dans notre cas, nous devons rembourser l'emprunt contracté il y a plusieurs années pour la construction du collège. Comme nous n'avons pas encore commencé le remboursement de cet emprunt, plus le temps passe et plus le montant annuel du remboursement augmente.

La marge d'autofinancement devrait également permettre des investissements futurs. Nous ne savons pas encore quels seront ces investissements et comment nous les financerons mais Saint-Sulpice se trouve actuellement en dessous de 0, c'est-à-dire qu'elle ne peut même pas payer ses dépenses. Nous savons tous que Saint-Sulpice est une commune riche et la question est de savoir si nous voulons qu'elle s'appauvrisse ces prochaines années. Etant donné la tendance actuelle nous pensons qu'il faut augmenter le point d'impôt pour couvrir nos dépenses et rembourser, au moins en partie, notre emprunt. Ce soir nous devons nous demander si le fait de dépenser plus que ce que nous gagnons est acceptable et si ne pas rembourser notre emprunt est acceptable. Nous n'accepterions certainement pas une telle situation dans notre ménage privé alors faut-il l'accepter pour notre commune ?

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 21/21.

M. Clerc : Je rebondis sur la remarque de M. le Syndic. Dans un ménage privé, la première réaction serait de se serrer la ceinture et pas de demander une augmentation de salaire. Par ailleurs, je dépose l'amendement suivant :

Modification des conclusions du préavis : modifier l'arrêté proposé à l'art. 1 chiffre 3. L'augmentation de l'impôt foncier à 1,2 o/oo est supprimé et maintenu à 0,8 o/oo.

M. Equey : Si on prend les tabelles cantonales voire romandes, on constate que les communes qui ont un taux d'impôt foncier bas ont souvent de taux d'impôt entre 65 et 73. Nous pouvons donc parfaitement augmenter le point d'impôt à 57 et prendre une augmentation de l'impôt foncier à 1,2 o/oo.

M. Hauschild : J'aimerais partager 4 points de vue concernant la discussion sur les taux d'imposition :

- Saint-Sulpice est riche en valeurs matérielles et immatérielles et des valeurs fondamentales qu'il faut préserver et développer.
- L'analyse détaillée des derniers comptes demande cependant, avec haut degré de confiance, d'affirmer que nous avons un problème persistant de couvrir les dépenses courantes essentielles au fonctionnement de la commune avec les revenus générés par les impôts. Ce problème devient urgent.

- L'adoption des taux d'imposition représente un premier pas nécessaire vers la correction de l'écart entre les dépenses et les revenus, mais d'autres mesures complémentaires seront nécessaires. La répartition des taux ne semble pas aussi importante que les revenus générés.

Les prochains pas, donc le prochain budget, devra être accompagné d'un exposé de la vision et la stratégie de la commune, décrivant les intentions et projets visant à développer les valeurs de la commune, ainsi qu'une analyse des risques et incertitudes.

Je vous propose donc d'accepter le préavis 21/21 incluant les vœux de la commission tels que recommandés.

M. Hostettler : La Municipalité nous demande d'accepter un préavis comprenant une augmentation de 2 points d'impôt et 0,4 o/oo d'augmentation de l'impôt foncier mais nous n'avons aucun budget qui nous permette de savoir ce qu'ils comptent faire de cet argent. Nous n'avons aucun plan de développement et aucune stratégie n'a été présentée. Ce que l'on peut constater c'est que dans le pré-budget 2022 figure une augmentation non justifiée des charges de fonctionnement de 8% par rapport à 2020, soit 4 millions en 2 ans. Cette augmentation n'est pas réellement justifiée. Lorsque la commission de gestion et des finances demande si cette augmentation des impôts sera suffisante, la Municipalité répond qu'elle espère qu'elle le sera. On voit bien que la Municipalité ne sait pas de combien elle a réellement besoin et c'est là le fond du problème. On nous demande d'accorder de l'argent à une Municipalité qui n'est pas capable de nous dire comment elle va l'utiliser. La Municipalité nous a dit le mois passé qu'elle n'avait pas eu le temps de préparer un pré-budget. Je vous demande donc de rejeter ce préavis pour donner le temps à la Municipalité de préparer un budget et un plan de développement. Elle pourra revenir en 2023 avec un préavis qui couvre réellement les besoins de la commune.

M. le Syndic : Effectivement nous ne savons pas exactement combien nous dépenserons l'année prochaine. Savez-vous tous combien vous dépenserez l'année prochaine ? Cela ne veut pas dire que nous n'en avons aucune idée. Avant-hier j'ai encore reçu une proposition des transports publics morgiens qui modifie passablement le premier chiffre qu'ils nous avaient donné. Lorsqu'on prépare un budget on a le choix entre deux options : soit on essaie d'avoir un budget le plus précis possible, auquel cas il faut attendre le plus longtemps possible pour tenir compte des modifications de dernière minute, soit on choisit d'établir un budget très tôt, auquel cas il sera très approximatif. Certaines communes choisissent cette deuxième option. Lutry, par exemple, présente un budget au début de l'automne mais les écarts entre le budget et les comptes sont de l'ordre de 5 ou 6 millions. Je ne pense pas que vous le souhaitiez et nous ne le souhaitons pas non plus.

Par ailleurs, le taux d'imposition doit être fixé avant que nous connaissions nos dépenses puisque qu'il est fixé en 2021 pour 2022 et les dépenses ne seront, quant à elles, connues qu'en 2022. Il n'est pas possible de fixer un taux d'impôt qui corresponde précisément aux dépenses de l'année prochaine puisqu'elles ne sont pas toutes connues. Ce qui est certain c'est que nous ne devrions pas être en-dessous de 0 pour notre marge d'autofinancement. Nous devrions être 1 million au-dessus et il faut en tout cas corriger cela. Sans un effort de notre part en matière d'impôts nous ne retrouverons pas l'équilibre du ménage courant. Nous vous proposons ces augmentations que nous avons voulues mesurées afin de prendre la bonne direction.

Je voudrais également répondre à M. Clerc que moi aussi je voudrais trouver des économies à faire mais je vous assure qu'elles sont difficiles à trouver et celles que l'on trouve ne sont pas du tout à la hauteur de l'enjeu. Pour faire de vraies économies il faut changer des choses importantes. Est-ce que, par exemple, vous voulez que l'on ferme l'accueil de jour des enfants ? C'est possible. Est-ce que vous voulez que l'on demande à la voirie de moins ramasser nos déchets et de moins embellir nos parcs ? Est-ce que vous voulez qu'on entretienne moins nos routes ? C'est ce genre d'efforts qu'il faudra faire

si on ne veut pas augmenter le taux d'imposition. Même si c'est désagréable, autant pour vous que pour moi, je vous invite donc à accepter la hausse du taux d'impôt et de l'impôt foncier.

M. Affolter : M. le Syndic, vous vous contredites. Vous avez montré les résultats de 2020 mais dans le préavis vous dites qu'il ne faut pas seulement tenir compte d'une année pour évaluer la valeur fiscale de la commune. Normalement on prend en compte 5 années et c'est d'ailleurs ce qu'a fait la commission de gestion et des finances dans son rapport. Si on fait ce calcul on trouve une marge d'autofinancement d'environ 1 million par année. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une situation catastrophique. Si on regarde en détail on peut voir deux pics importants mais le commentaire de la Municipalité est qu'on ne prend pas en considération les revenus extraordinaires. Elle fait référence à 2018 et au revenu extraordinaire de cette année-là. Il s'agit cependant ici de comptabilité et une des règles dans ce domaine est qu'il faut tenir compte de toute transaction financière, qu'elle soit régulière ou extraordinaire. Ce n'est donc pas normal de ne tenir compte que des revenus réguliers ou alors il faut également exclure les charges extraordinaires. Si on fait cela, la situation est beaucoup moins catastrophique que ce qu'on nous dit.

M. le Syndic : En 2018 il s'est passé un événement tout à fait exceptionnel : un retour de péréquation concernant un trop payé pendant plusieurs années. Cet événement n'est pas près de se reproduire et en tenir compte pour les années à venir ne serait pas responsable. Ce serait équivalent à compter sur un billet de loterie pour finir le mois. Par contre, il y a très peu de charges extraordinaires importantes. Ce sont nos charges courantes qui ont beaucoup augmenté et que nous n'arrivons pas à couvrir, la péréquation horizontale, la péréquation verticale, les transports publics. Ce sont des charges qui nous échappent complètement et qui sont probablement amenés à augmenter à l'avenir.

M. Affolter : Si vous reprenez votre graphique de l'année passée avec une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 380'000. --, il y avait par exemple une facture des transports lausannois concernant des charges Covid, donc des charges extraordinaires, et également l'envoi des bons aux habitants de la commune pour aider les entreprises touchées par la pandémie. Si on en excluait ces charges extraordinaires nous aurions eu une marge d'autofinancement proche de 0. Encore une fois, il faut tenir compte des revenus et charges extraordinaires, c'est une règle de comptabilité.

Mme Burrus : J'ai 4 remarques et une conclusion en 3 points.

Tout d'abord j'aimerais relever combien le rapport de la commission de gestion et des finances est bien fait et pondéré. J'aimerais relever le fait que la commission était très divisée. Je voudrais également demander à la Municipalité de bien tenir compte des vœux de la commission et de ne pas les oublier comme cela a été fait les années précédentes.

Je suis conseillère communale depuis 1985 et si ma mémoire est bonne, c'est la première fois qu'on nous demande d'accepter une augmentation d'impôts de 4 points, ou équivalent, pendant la première année de législature. En tout cas j'ai été très surprise de recevoir ce préavis alors que nous n'avons ni le budget ni le programme de législature. Par ailleurs, nous souffrons encore des conséquences du Covid et c'est malvenu d'augmenter les impôts en ce moment. La précédente législature avait mal commencé et s'est terminée dans une ambiance très tendue et il aurait été préférable de commencer celle-ci tranquillement en laissant à la nouvelle Municipalité le temps de s'installer tranquillement avant de proposer une augmentation des impôts. Par ailleurs, la Municipalité a profité des autorisations usuelles de début de législature pour demander une augmentation de sa marge de manœuvre et je trouve que là aussi elle se montre trop gourmande.

Enfin, en lisant ce préavis j'ai l'impression que cette Municipalité, comme d'ailleurs la précédente, est un peu gênée que notre taux d'impôt soit seulement de 55 vis-à-vis des autres communes de l'Ouest lausannois. Je ne vois pas pourquoi nous serions gênés de ce taux d'impôt et l'assumer sauf si on tient

compte d'une vision socialiste qui a tendance à se répandre et qui voudrait qu'on tende vers un taux unique pour toutes les communes. Dans cet esprit-là, l'expression « nous sommes au pied du mur » a été utilisée plusieurs fois et je pense aussi que ce n'est pas le cas car nous avons des réserves importantes. Lorsque je faisais partie de la commission de gestion et des finances, nous avons demandé à la commune de faire une estimation des richesses de la commune, en terrains et bâtiments, et le chiffre se situait aux alentours de 70 millions. Je pense donc que la situation n'est pas catastrophique.

Lors du dépôt du préavis, on nous a reproché de faire des critiques sans proposer de solutions et je ne suis pas d'accord avec cette remarque. En effet, ce n'est pas au législatif de proposer des solutions mais à l'exécutif. Cela dit, la commission de gestion et des finances a, à de multiples reprises, proposé des pistes qui devraient enfin être étudiées sérieusement.

Mes conclusions : d'abord je propose de rejeter toute augmentation pour cette année. Ensuite je pense qu'il faut donner un cadre strict à la Municipalité afin qu'elle écoute la population, éventuellement par voie de référendum, qu'elle priorise ses actions et organise ses dépenses et enfin, afin d'éviter de reprendre la parole plus tard, je demande que l'on vote à bulletin secret sur ce sujet hautement sensible.

Mme Merminod : Je voudrais rassurer Mme Burrus sur le fait qu'il n'y a aucune gêne de notre part lorsque nous rencontrons nos collègues de l'Ouest lausannois, concernant le taux d'imposition. Le fait est que nos recettes ne couvrent pas nos dépenses. Nous pouvons peut-être vendre des terrains mais ils ne devraient pas servir à couvrir nos dépenses. Nous devons veiller au bien de la population en tant que municipaux et vous en tant que conseillers communaux. Nous n'avons pas été élus pour servir nos intérêts personnels mais pour servir la commune. M. le Syndic vous a parlé tout à l'heure des coupes que l'on pouvait faire et ce sont des coupes radicales. On peut fermer un groupe dans chaque tranche d'âge à la garderie mais pensez-vous que la population nous sera reconnaissante de faire ce genre d'économies ? Nous sommes arrivés à un stade où, sans augmentation d'impôts, nous n'assurerons plus les besoins de la population. Je vous invite donc à voter avec discernement lorsque vous le ferez tout à l'heure.

M. Chabanel : Après l'intervention de Mme Merminod je me demande si on élit un boursier à la Municipalité ou des politiques ? On peut reconnaître à M. le Syndic de rester cohérent par rapport à l'article paru dans Le Temps, dans lequel il expliquait le besoin pour la commune de trouver un équilibre au niveau des charges. Il manque quand même une vision sous forme d'un plan détaillé. Même s'il manque certains éléments, avec la péréquation et la facture sociale on peut projeter des scénarios possibles. Nous avons aussi des échos du canton parlant d'une diminution de la facture sociale de 150 millions et ce type de données peut être intégré dans une réflexion globale et une vision pour la commune. C'est ce qui manque actuellement pour savoir où l'on va.

Mme Theumann : Il y a un élément important que M. Chabanel a évoqué, c'est la péréquation. Depuis le début de la dernière législature cette péréquation nous a énormément impactés, non seulement parce qu'elle suit l'augmentation de la population mais aussi parce qu'elle a été modifiée dans sa structure puisque le point d'écêtement a disparu. Et pour finir, nous avons dû assumer des augmentations de plus en plus rapides. Cette péréquation représente facilement 2/3 de nos charges. Il y a effectivement eu un accord Etat/Communes en octobre 2020 qui devrait donner lieu à un retour de 150 millions aux communes mais nous en avons tenu compte et malgré cela nous arriverions à une facture sociale équivalente à l'année passée. Cette donnée fait partie de notre vision car nous devons l'assumer, que nous le voulions ou non. Le total de la péréquation va se monter cette année à plus de 16 millions. Par ailleurs, l'augmentation de l'impôt foncier que nous voudrions appliquer représente, pour un foyer de 120-140 m², une augmentation de CHF 400. --/an. Je pense que cette augmentation

est tout à fait acceptable pour permettre à la commune de maintenir ses prestations. Il faut également tenir compte du fait qu'une centaine de ménages ont une résidence secondaire à Saint-Sulpice et ne contribuent donc que par l'impôt foncier aux dépenses de la commune.

M. Mermoud : Je vous invite de refuser ce préavis pour une raison simple : c'est notre unique possibilité de limiter l'expansion sans fin de l'état. Une augmentation d'impôts est une augmentation de l'enrichissement de l'état et pas des habitants qui sont bien plus prudents pour gérer leurs dépenses. Une large partie de nos impôts part directement au Canton, comme l'a rappelé Mme Theumann. Pourquoi augmenter les impôts si notre commune ne peut pas en disposer librement ? Notre canton impose déjà très lourdement ses contribuables par rapport à la moyenne suisse. Voulons-nous vraiment continuer d'engraisser ce mammouth ? Personnellement je refuse de financer, à travers les impôts, les politiques sociales irresponsables de notre canton et de Lausanne en particulier. Il ne s'agit pas de mettre la pression sur notre Municipalité mais sur le canton qui applique une péréquation de plus en plus prédatrice pour les communes. Si nous disons oui ce soir, je suis persuadé que cela ouvrira la voie à d'autres augmentations d'impôts ces prochaines années. Je vous invite donc à refuser ce préavis afin de préserver l'attractivité fiscale de notre commune.

Mme Kaeser : J'ai une question pour la commission de gestion et des finances. Depuis 15 ans que je fais partie de ce Conseil, je lis toujours très attentivement les rapports des commissions afin de pouvoir voter en ayant une vision la plus complète possible. Il est arrivé que le rapport soit accompagné d'un rapport de minorité mais ce n'est pas le cas ici et ce rapport de comporte pas d'explication quant au sujet du désaccord qui a divisé les membres de la commission. Sur les 6 commissaires présents, 3 n'ont pas soutenu le préavis, dont un qui s'est abstenu. J'aurais aimé connaître leur point de vue et leurs arguments.

J'aimerais également répondre à M. Mermoud. Je suis assez surprise de vous entendre dire que l'on engraisse le canton alors que la Municipalité nous a expliqué que nous n'arrivons pas à couvrir nos dépenses et ce n'est pas nouveau. Nous ne voulons pas financer des projets de Lausanne mais simplement payer nos dépenses. Même si une partie de cette augmentation d'impôts part au canton, nous avons besoin de la partie qui nous revient.

M. Pache : Je voudrais à Mme Kaeser. Le chapitre 5 du rapport décrit de façon assez factuelle les diverses opinions qui ont été confrontées et l'on comprend bien les arguments des uns et des autres à la lecture de cette partie. Pour ce qui est de la votation, il n'y a pas eu 3 abstentions mais 1 abstention et 2 voix contre. Chaque commissaire est libre de présenter un rapport de minorité mais, sans trahir le secret des discussions, je peux dire que les points de vue des deux personnes qui ont voté contre n'étaient pas forcément alignés.

M. le Syndic : Je voudrais préciser que le Canton prendra la même chose, que nous augmentions les impôts ou pas. Le canton, par le biais des péréquations, prélève de l'argent dans les communes et il se base sur la valeur du point d'impôt par habitant. Quelle que soit le taux d'imposition, le point d'impôt par habitant sera le même. Cela veut dire que si nous passons de 55 à 57, ces deux points seront pour le ménage communal.

M. Brandt : Messieurs du PLR, Mme Burrus, La maison brûle et vous regardez ailleurs...et vous nous faites regarder ailleurs. Vous nous dites que le problème c'est la péréquation et qu'il faut la changer. Allez-y vous-mêmes et modifiez-la. Vous nous dites que les charges du personnel sont inacceptables et qu'il faut réduire le personnel, les payer moins ou engager des personnes moins qualifiées. Vous nous dites de manger le cash, qu'on a bien le droit à un peu de répit avant d'augmenter l'impôt et qu'il faut utiliser les réserves de trésorerie que nous avons.

Vous nous dites que ce n'est pas possible d'augmenter les impôts pendant la dernière année de législature, que ça ne se fait pas. Cela n'a pas été fait, dans les circonstances que l'on connaît. Et maintenant vous nous dites qu'on ne va pas augmenter les impôts la première année de législature, qu'il faut un programme de législature pour savoir où l'on va.

En réalité, pour ceux qui étaient là les dernières années, on peut constater qu'on n'y arrive pas, même si on fait ce que l'on peut. Même en l'absence de programme de législature, contentons-nous d'un cash-flow qui nous permette de rembourser l'emprunt de 12 millions que nous avons contracté. Je rappelle que nous avons eu l'intelligence, moi y compris, à l'avant-dernière législature, de prendre un crédit que l'on n'amortit même pas. On ne peut même pas payer ce qui existe déjà et je suis étonné d'entendre certaines personnes dire : Dépensons allégrement, on verra plus tard. On ne générerait pas son ménage privé de cette façon.

On nous dit qu'il faut faire des économies d'abord. On peut effectivement faire de petites économies en rognant sur certaines prestations à la population : les sociétés locales, la sortie des aînés, etc. mais il n'y aura pas de vraies économies. Au contraire, une commune comme la nôtre, qui grandit, aura de plus en plus de charges. Il ne s'agit pas d'engraisser une administration obèse mais d'assurer le fonctionnement courant, les services à la population, le personnel communal, la voirie, la réfection des chaussées. Ce sont des dépenses qui se mesurent en millions et nous n'allons pas vendre des terrains pour refaire une route. Je pense qu'il faut arrêter avec ce mantra que vous répétez année après année et qui consiste à demander des économies. Il faut faire confiance à la Municipalité pour faire des économies, si possible, mais les tâches sont de plus en plus grandes, à commencer par les transports publics.

On pourrait aussi s'orienter sur des revenus qui échappent à la péréquation comme des revenus locatifs. Dans ce cas il faudrait racheter des immeubles ou rénover les nôtres qui sont quasiment en ruine. On peut aussi se défausser sur la Municipalité en disant que c'est à elle de proposer des solutions mais on ne peut pas juste se contenter de dire « il n'y a qu'à » sans motiver les choses. Je suis étonné que l'amendement sur l'impôt foncier n'ai pas été développé et défendu. Le calcul est simple, pour un immeuble d'une valeur fiscale d'un million de francs, cela ne représente que 400 francs d'augmentation sur une année. Il faut se donner les moyens de maintenir les infrastructures que nous apprécions tous. Le taux à 55 n'est tout simplement plus viable et il ne faut pas espérer attirer les grosses fortunes avec ce taux. Les gros contribuables ne prennent pas seulement en compte l'impôt communal mais aussi l'impôt cantonal au moment de s'établir. Notre canton n'est pas fiscalement intéressant pour ces personnes. Je pense donc que ce préavis doit être accepté pour se remettre à niveau et ne pas mettre en péril le fonctionnement communal.

M. Richards : Je voudrais vous dire que Saint-Sulpice ne brûle pas. Comme l'a expliqué M. Affolter, la situation n'est pas si mauvaise que ça. Nous sommes plutôt devant un choix de société. Nous demandons depuis plusieurs années à la Municipalité de faire preuve d'initiative dans beaucoup de domaines. La commission de gestion et des finances lance des idées mais elles se confrontent à la passivité de la Municipalité. Il suffit de lire les rapports de la commission des années passées. Je pense qu'il faut maintenant que nous vivions dans le cadre de nos moyens.

Mme Berner : C'est la seule fois que je peux dire à M. Richards que je suis entièrement d'accord avec lui. Le fond de la question c'est un choix de société. On a entendu qu'il faudrait demander plus pour équilibrer mais en attendant on ne fait rien. D'autres disent que la Municipalité demande trop et qu'il ne faudrait donc pas augmenter. Deux personnes ont aussi relevé le fait que la commission de gestion et des finances donne des pistes qui ne sont pas suivies. J'ai donc pris le rapport de l'année dernière et voilà ce que je lis dans les vœux : « La cogefi souhaiterait que la Municipalité recherche d'autres pistes de revenus.....1) Elle relève tout d'abord que l'impôt foncier actuellement fixé au taux de 0,8 o/oo est relativement bas en comparaison de la majorité des communes vaudoises et que ce serait

une piste pour réaliser des revenus supplémentaires ». La commission relevait également qu'une augmentation de l'impôt foncier générerait une augmentation de revenus sans affecter les contribuables de condition modeste. Je ne suis donc pas d'accord qu'on dise que la Municipalité ne suit pas les pistes de la commission de gestion et des finances. Ce qui est sûr c'est que ce n'est jamais le bon moment, jamais la bonne manière, jamais la façon la plus équitable, jamais la bonne quantité, etc. Au fond, on n'a juste pas envie que les impôts augmentent mais c'est aussi le cas de la plupart d'entre nous et ce n'est pas la question à se poser ce soir. Certaines personnes ont également dit que nous n'avions pas de pré-budget suffisamment étayé pour pouvoir se prononcer mais les conseillers communaux qui ne sont pas nouvellement élus savent qu'à ce stade de l'année on n'a pas suffisamment d'éléments précis et tangibles qui permettraient de savoir ce qui nous attend l'année prochaine.

On demande aussi quelle est le projet de la Municipalité mais nous n'avons pas le loisir de faire des projets alors qu'on n'arrive pas à assumer nos dépenses courantes. Commençons déjà par essayer d'arriver à un point d'équilibre et voyons ensuite ce qui se passe avec les autres éléments comme la péréquation, le Covid, etc. J'aimerais vous rappeler vos engagements de conseillers communaux et notamment d'exercer votre charge avec conscience, diligence et intégrité.

Je vous encourage donc à accepter ce préavis tel qu'il est et à refuser les amendements.

M. Mouvet : Je rejoins Mme Burrus sur le fait que le rapport de la commission de gestion et des finances est très bien fait. Il y a cependant un gros point noir à mes yeux et c'est qu'il n'exclut pas de réduire la richesse de la commune. Cela veut dire que l'on ferait payer nos besoins d'aujourd'hui aux générations futures. Ça c'est un choix de société mais est-ce celui que l'on veut aujourd'hui ? Ne pas transmettre la richesse de la commune aux générations futures mais l'utiliser pour notre confort d'aujourd'hui. En tout cas c'est un choix de société dans lequel je ne me reconnais pas.

Ensuite, on peut regretter de fixer le taux d'imposition alors que nous n'avons pas en main tous les éléments budgétaires mais c'est comme ça depuis des années et il faut faire avec. Sur quoi la Municipalité se base-t-elle pour déterminer le point d'imposition ? Sur le fait que notre déficit structurel ne nous permet pas de couvrir notre ménage courant et cette situation n'est saine pour personne. Je voudrais dire à M. le Syndic que si nous pouvons économiser, même de petites sommes, il faut le faire. Cela ne va pas régler le problème ce sera une petite contribution. J'aurais aussi souhaité que la Municipalité nous explique la différence sociologique entre la population soumise à l'impôt sur le revenu et la fortune et la population soumise à l'impôt foncier. Personnellement je suis soumis aux deux impôts et j'ai constaté que l'augmentation de l'impôt foncier est sans commune mesure avec une augmentation comparable de l'impôt sur le revenu. Si c'est une bonne solution pour moi, j'imagine que ce sera une bonne solution pour une large majorité des habitants de la commune, qu'ils soient locataires ou petits propriétaires. Je vous recommande donc de suivre la proposition de la Municipalité, ainsi que la recommandation de la commission de gestion et des finances et de rejeter l'amendement proposé par M. Clerc.

M. Jaton : J'aimerais revenir sur l'amendement proposé par M. Clerc. Je partage l'avis de M. Brandt car je le trouve un peu léger. Comme il n'est pas argumenté j'en déduis par moi-même que M. Clerc est favorable à l'augmentation du point d'impôt mais pas à l'augmentation de l'impôt foncier. Pour quelle raison ? Dans la discussion du point d'impôt de l'année 2017 j'ai trouvé son intervention suivante : « J'ai eu la chance de faire partie de la cogefi pendant 3 ans et lors de cette dernière législature nous avons eu la chance d'encaisser des montants extraordinaires dus à des décès, héritages, donations et il ne semble pas raisonnable d'établir un budget en tenant compte de ce type de rentrée d'argent ». Je vois là un certain manque de consistance de M. Clerc au fil des années.

On a également parlé du montant que cette augmentation représentait : CHF 400.— pour un revenu fiscal annuel de CHF 200'000.—et une fortune d'1 million. Ce qui n'a pas été dit c'est que CHF 200.—

seront déjà remboursés par la diminution d'un point d'impôt cantonal. M. Mermoud, si vous ne voulez pas payer d'impôts vous pouvez le faire à titre personnel. Vous dites à l'Etat que vous refusez de payer des impôts et vous verrez bien les conséquences.

Mme Burrus, vous faites partie du Conseil depuis très longtemps et votre discours est toujours un peu le même. Vous dites que la législature passée s'est mal terminée et c'est vrai que j'ai pu constater, lorsque j'étais assis dans le public, que l'image que le Conseil a donné lors de sa dernière séance, vis à vis de la Municipalité, n'était pas très agréable. En acceptant ce préavis et en rejetant l'amendement proposé, nous donnerons une image très positive en début de législature, à cette nouvelle Municipalité. Nous devons donner un signe positif, notamment aux 3 nouvelles personnes qui vont nous donner, dans les prochains mois, la preuve de leur compétence.

Je rappelle également que si vous désirez que la commune vende des terrains, il faut s'attendre à ce qu'ils soient bâtis et j'avais cru comprendre que vous ne vouliez plus de nouvelles constructions à Saint-Sulpice. Il faut donc être cohérent par rapport à cela.

Les impôts sont un acte solidaire. Que nous ayons des enfants ou pas nous participons à l'école. Que nous ayons une voiture ou pas, nous participons à la construction des routes. Il faut donc clairement refuser l'amendement et accepter le préavis tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Nous parlerons des investissements plus tard et Les Vert-e-s seront très attentifs à ce que les futurs investissements tendent à améliorer la crise climatique et pas à la péjorer.

M. Billeter : Personnellement, lorsque je dois prendre une décision sur un point aussi important que celui-ci, j'ai besoin de comprendre et d'être en capacité d'expliquer ma décision à la population. Actuellement il est impossible de justifier et d'expliquer cette augmentation d'impôt. Je suis contre ce préavis pour la simple et bonne raison qu'il faudrait que je sache à quoi cette augmentation va servir exactement. En tant que nouveau conseiller, je vois qu'il n'est pas possible d'arriver à un consensus complet et c'est bien là le problème, il faudrait plus d'explications, tant sur le plan comptable que sur le plan de législature, pour pouvoir ensuite se mettre d'accord. Pour ce qui concerne l'impôt foncier, je trouve aussi que l'augmentation de CHF 400.— pour une valeur fiscale d'1 million n'est pas très élevée mais en valeur relative, l'augmentation est de 50% ce qui totalement irréaliste.

Mme Theumann : J'aimerais apporter des explications sur l'augmentation de l'impôt foncier. L'augmentation est de 50% mais il a été expliqué depuis longtemps que le taux actuel est un cadeau dont les propriétaires peuvent se féliciter car il était extrêmement bas.

Par ailleurs, pour ce qui est du vœu de la commission de gestion et des finances concernant la réestimation foncière, j'aimerais préciser que, si elle était possible, elle devrait être demandée et votée par le Grand Conseil. Autant dire que le Grand Conseil ne prendra aucune décision avant les prochaines élections, en 2022. Par ailleurs, le Grand Conseil aurait beaucoup de peine à prendre position sur ce thème car il y aurait un sentiment d'iniquité vis-à-vis des autres communes. Si cela se faisait après les prochaines élections se serait probablement pour l'ensemble du canton.

Pour répondre à M. Billeter, notre plan de législature va comprendre des investissements mais notre ménage communal est structurellement et chroniquement déficitaire et c'est cela qui justifie l'augmentation de 2 points d'impôt. Vous pourrez expliquer facilement à vos voisins que, sans augmentation, il faudra vendre des terrains qui seront construits ou réduire les prestations à la population.

Mme Burrus : Je souris lorsque j'entends un avocat faire une grande plaidoirie sur l'augmentation des impôts alors qu'en tant que profession libérale il paie une grande partie de ses impôts sur le lieu de son travail et pas de son domicile. J'aimerais aussi répondre à M. Jatton qui m'a apostrophé sur mon manque de constance et lui dire que c'est totalement faux. Depuis des années je me suis appliquée à respecter le serment prêté lors de mon assermentation. On ne peut simplement pas comparer la

construction d'un immeuble avec les Jordils ou il y a 9 immeubles et 350 personnes. Je me soucie de la qualité de vie de tous les habitants de Saint-Sulpice.

M. Clerc : M. Jaton, vos propos sont intellectuellement malhonnêtes, complètement hors contexte et remettre en question ma consistance dans le temps est peu élégant. Les revenus exceptionnels et ponctuels ne sont pas pris en compte dans un budget mais cela est hors de propos puisque que ce soir j'ai simplement déposé un amendement. C'est la dernière fois que j'interviens sur vos propos mais cela méritait d'être souligné.

Mme la Présidente propose une suspension de séance à 23h03.

La séance reprend à 23h20.

M. Hostettler : Suite à ces quelques attaques directes je tiens à recentrer le débat. Nous parlons ici d'accorder plus d'argent à la Municipalité alors que nous ne savons pas ce qu'elle va en faire. On nous dit que le village brûle. Nous sommes en déficit, certes. Je n'aime pas cela, certes. Ceci dit, en 2019 nous avons un déficit de CHF 800'000.--. En 2020 c'était CHF 367'000.--. Par contre, le budget pour 2020 était de 1,5 millions. On ne peut pas dire que ce budget était bien ficelé.

On nous propose une augmentation de 1,4 millions avec l'impôt foncier alors que dans le budget de la Municipalité présente un déficit de 1,9 millions. Ils disent que le village brûle mais là c'est comme arriver avec un seau d'eau pour éteindre un feu de forêt. Ce que demande la PLR c'est d'avoir du concret, du fiable, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut que chacun d'entre nous, en son âme et conscience, se demande s'il donne de l'argent sans savoir comment il sera utilisé.

Je vous demande donc à tous de rejeter ce préavis et de donner le temps à la Municipalité pour revenir avec un préavis comprenant des éléments précis et un taux d'imposition adapté aux projets et aux besoins de la commune.

Mme Berner : Vous demandez à savoir précisément ce qui sera fait de cet argent. Dans les grandes lignes ce sera la même chose que ce que vous trouvez dans les comptes et dans les budgets de ces dernières années puisqu'on parle de ménage courant, c'est-à-dire les dépenses courantes de la commune. On en saura un peu plus lors du dépôt du budget le mois prochain et la Municipalité pourra, à ce moment-là justifier les différences entre le budget 2021 et le budget 2022. Si vous voulez en savoir plus sur les dépenses courantes de la commune, vous pouvez consulter les documents des dernières années et assister aux formations dispensées par le boursier communal. Lors du dépôt du budget vous en saurez plus sur les dépenses et revenus exceptionnels et vous pourrez alors vous opposer aux dépenses que vous estimerez superflues, ligne par ligne.

M. Gyga : Je crois que le débat s'enlise. Les mêmes arguments sont répétés encore et encore. Je constate maintenant que les attaques deviennent parfois personnelles et je vous demande de rester un peu plus citoyens.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur le premier amendement proposé par la commission de gestion et des finances et dont le texte est le suivant :

« Article 1 – 9 – Impôt sur les chiens – Exonérations :

Substituer le terme « chiens d'aveugle » par la formulation suivante : « Sont exonérés les propriétaires de chiens d'aveugles et d'autres chiens mis au service exclusif de leur propriétaire et au bénéfice d'une attestation délivrée par une structure de formation dans le domaine des chiens d'assistance. »

L'amendement N° 1 est accepté par 47 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil qui soutiennent la demande de Mme Burrus de voter à bulletin secret de lever leur carton.

Plus d'un cinquième de l'effectif soutenant cette proposition, le vote se tiendra à bulletin secret.

Mme la Présidente propose de passer au vote concernant l'amendement N° 2 proposé par M. Laurent Clerc et dont le texte est le suivant :

« Modifier l'arrêté de l'article 1, chiffre 3 et maintenir l'impôt foncier à 0,8 o/oo ».

L'amendement N° 2 est refusé par 21 voix pour et 33 voix contre

Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 21/21, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 21/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 30 voix pour et 24 voix contre

- D'accepter l'arrêté d'imposition 2022, tel qu'amendé.

M. le Syndic : J'aimerais remercier chaleureusement les personnes qui ont voté pour ce préavis et qui ont témoigné ainsi de leur confiance. J'aimerais également aux personnes qui ont voté contre que je comprends très bien leur vigilance et que la Municipalité tâchera d'être digne de ses fonctions, de ne pas dilapider la fortune communale et de chercher en tout point l'équilibre et le consensus le plus large possible.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord pour poursuivre les débats au-delà de minuit.

Une majorité ayant voté pour, la séance se poursuit.

9. Nominations

Mme la Présidente : M. Gobbi ayant exprimé le désir de quitter la commission de gestion et des finances, nous devons nommer un nouveau membre pour le remplacer.

Le PLR présente Mme Helena Froelich.

Mme la Présidente demande à Mme Helena Froelich si elle accepte d'assumer cette tâche et cette dernière accepte.

Le Conseil prend acte de cette nomination et félicite Mme Froelich.

Mme la Présidente : M. Mordasini étant démissionnaire, nous devons nommer un nouveau membre de la commission de recours en matière d'impôts.

Le PLR présente M. Simon Hostettler.

Mme la Présidente demande à M. Simon Hostettler s'il accepte d'assumer cette tâche et ce dernier accepte.

Le Conseil prend acte de cette nomination et félicite M. Hostettler.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : rien à signaler

APREMADOL - Mme Burrus : rien à signaler

ARASOL – M. Guillot : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer : rien à signaler

ORPC – Mme Probst : La séance intercommunale de l'ORPC a eu lieu le 12 octobre. Diverses assermentations ont eu lieu, dont celle de notre collègue M. Simon Hostettler qui a aussi été nommé

suppléant de M. Cyril Golaz pour la commission de gestion et des finances. Le budget de fonctionnement 2022, de CHF 1'536'500.— a été accepté et la participation de notre commune s'élève à CHF 87'573, 35. Je propose de vous donner des informations plus précises concernant le projet de restructuration, appelé Tetris, lors du prochain conseil.

PolOuest – M. Yazyev : rien à signaler

11. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Equey : Ma première communication concerne les fourmis Tapinoma. L'émission de Temps Présent a été enregistrée au Centre 22. Il est intéressant de voir l'émission demain soir mais le problème des fourmis est loin d'être réglé.

Ma deuxième communication concerne le repas de soutien de la société de gym. Le Covid n'a pas épargné la société et nous aimerions remplir un peu les caisses car nous avons des frais mais il y a eu peu de cours de gym. Le 20 novembre, au foyer, nous organisons un repas de soutien. Vous pouvez prendre des prospectus sur la table en sortant de la salle et je vous invite à en parler autour de vous afin de remplir les places.

M. Jatton : Je voudrais parler de la pollution à la dioxine qui a eu lieu sur les terrains communaux de Lausanne. Je suggère à la Municipalité de procéder à quelques analyses sur les terrains communaux et notamment près de l'école. Bien qu'il y ait peu de chances que notre commune soit touchée, il serait bon de rassurer la population.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente clôt la séance à 00h07.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser
Présidente

Mme Olga Aguilar
Secrétaire



The stamp is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "ST-SULPICE (Vaud)" at the bottom. In the center, it says "OFFICIEL" flanked by two stars. There are two blue ink signatures: one on the left and one on the right, both overlapping the stamp.

